Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 022-212203483-20260321-2026MARS18-DE

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Trédias

EXTRAIT DU REGISTE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE TREDIAS
SEANCE DU SAMEDI 21 MARS 2026

: :

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mars, à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de Trédias, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Mesdames Béatrice HOURRIER, doyenne de l'assemblée et Catherine TIENGOU, élue Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : **15**, **Présents : 15** **Votants** : **15**

Date de convocation et affichage **: 16 mars 2026**

Etaient présents : **Catherine TIENGOU, David CRESPEL, Stéphanie RENOUVEL, Jacky BOISGERAULT, Béatrice HOURRIER, Serge ROCHARD, Florence DELALANDE, Nicolas PLESTAN, Annabelle HAGUET, Mélanie ESSIRARD, Kévin LEROUX, Enzo ROUILLE, Joseph POIRAUDEAU, Claude BOURDON, Béatrice SOURISSEAU.**

Absent : -

A été désigné secrétaire de séance **: Enzo ROUILLE**

ORDRE DU JOUR : Installation du Conseil-ELECTION DU MAIRE- DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS -ELECTION DES ADJOINTS-ENVELOPPE INDEMNITAIRE.

Les Membres du Conseil désignent Enzo ROUILLE en tant que secrétaire de séance.

Madame Catherine TIENGOU, Maire, a déclaré le Conseil municipal installé. La présidence de séance est alors assurée par Madame Béatrice HOURRIER, doyenne de l'assemblée, au titre de l'article L2122-8 du Code général des Collectivités Territoriales afin procéder à l'élection du Maire.

Séance du 21 mars 2026 -2026-018 Objet **: ELECTION DU MAIRE**

Madame Béatrice HOURRIER rappelle que le Maire est élu au scrutin secret et la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal (Articles L.2122-4 et L2122-7 du CGCT).

Mesdames Béatrice SOURISSEAU et Catherine TIENGOU présentent leur candidature.

Les Conseillers municipaux, à l'appel de leur nom, ont pris part au vote. A l'issue du vote de l'ensemble des membres du Conseil municipal, il est procédé au décompte des suffrages. Madame Béatrice SOURISSEAU obtient 3 voix et Madame Catherine TIENGOU 12 voix ;

La majorité des suffrages exprimés étant de 8, Madame TIENGOU est élue Maire et immédiatement installée.

La présidence de séance est désormais assurée par Madame TIENGOU, élue Maire.

Certifié exécutoire

Béatrice HOURRIER
Présidente de séance

Enzo ROUILLE
Secrétaire de séance